

## AVIS OFFICIEL DU MARDI 17 MARS 2026



### **Demande de permis de construire (Publication au Journal officiel du 19 mars 2026 - No 11)**

**Parcelle N° RP\_91.1, Les Vacheries 8, 2714 Le Prédame**

**Requérant :** Christophe Oberli, Les Vacheries 8, 2714 Le Prédame

**Auteur du projet :** KD Architecture SA, Grand Rue 79, 2720 Tramelan

**Ouvrage :** Changement d'affectation du tunnel agricole existant pour permettre la détention de bétail comprenant l'aménagement d'une aire paillée, d'une aire raclée et d'une aire de fourrage. Construction d'une place à fumier de 135 m<sup>2</sup> ainsi que d'une fosse à purin de 120 m<sup>3</sup> en BA sous la place à fumier et aménagement d'une SRPA. Aménagement d'un accès gravillonné.

<b>Dimensions de la place à fumier :</b>	Longueur :	20 mètres
	Largeur :	8 mètres
	Hauteur :	1 mètre
	Hauteur totale :	1 mètre

**Matériaux :** Façades : BA / gris

**Parcelles :** N° RP\_91.1

**Rue :** Les Vacheries 8a, 2714 Le Prédame

**Zones :** Zones Agricole et CA

**Plan spécial :** Aucun

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Genevez (JU), La Sagne-au-Droz 20, 2714 Les Genevez, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement jusqu'au 24 avril 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

## **Entrée en vigueur du règlement d'admission des nouveaux bourgeois**



### **Publication au Journal officiel du 19 février 2026 – No 7**

---

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'Assemblée communale des Genevez le 11 décembre 2025, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 2 février 2026.

Réuni en séance du 9 février 2026, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1er janvier 2026.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.



## **Déprédations sur la place de jeux communale, Clos chez Gautier**

---

Nous avons constaté que des bouteilles en verre ont été volontairement cassées sur la place de jeux communale. Ces comportements sont dangereux, en particulier pour les enfants qui fréquentent cet espace.

Nous remercions chacun de respecter les installations communales afin de garantir la sécurité de tous.



## **Soupe de Carême**

---

La Paroisse des Genevez vous invite cordialement à partager la Soupe de Carême le :

**dimanche 29 mars 2026, dès 11h30  
à la Halle de gymnastique des Genevez**



Au plaisir de vous y voir nombreuses et nombreux !



## **Création d'une commission spéciale pour les travaux de traversée du village**

---

Dans le cadre des travaux de rénovation des réseaux d'eau et d'épuration ainsi que de la traversée du village, le Conseil communal souhaite mettre en place une commission spéciale dédiée à l'élaboration de ce projet, principalement pour les aménagements de surface.

Cette commission sera composée de personnes sélectionnées en fonction de leurs compétences pertinentes pour le projet. Si nécessaire, le Conseil communal pourra solliciter des personnes aux compétences complémentaires.

Les personnes intéressées sont invitées à contacter le secrétariat communal **jusqu'au 30 mars 2026.**



## **Règlement communal concernant la garde et la taxe des chiens**

---

Nous vous rappelons l'article 15 al. 1 et al. 2 du règlement communal ainsi que l'article 16 al. 1 et al. 2 concernant la garde et la taxe des chiens :

***Il est interdit au détenteur de laisser son chien vagabonder sur le domaine public.***

***Tout chien doit être tenu en laisse sur la voie publique, dans les espaces ouverts au public ainsi que sur les domaines privés accessibles au public.***

***Le détenteur d'un chien, ou la personne à qui il l'a confié, prend des mesures afin que son chien ne souille pas la voie publique, notamment les trottoirs et les banquettes herbeuses, ainsi que les propriétés privées.***

***Le détenteur élimine les excréments que son chien laisse sur la voie publique.***

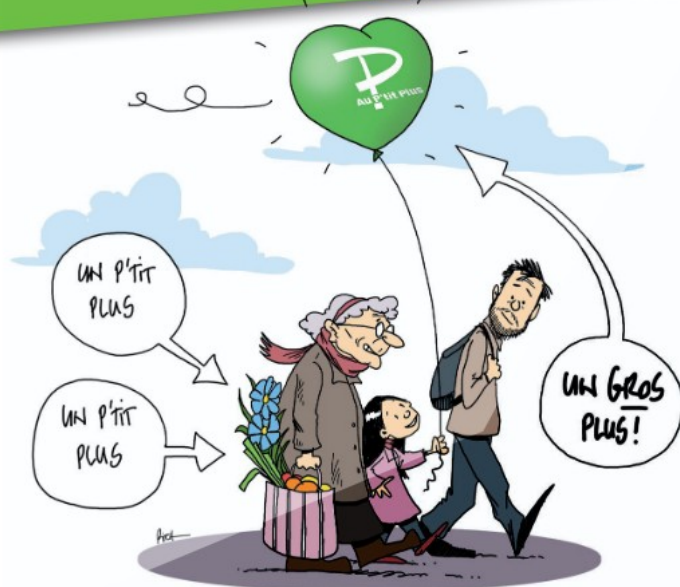


## Au P'tit Plus, passages à La Courtine, premier semestre 2026

Nous rappelons que les personnes dans le besoin peuvent se rendre au P'tit Plus.

### An P'tit Plus à La Courtine!

[www.aupitplus.ch](http://www.aupitplus.ch)



Voici les dates, pour le premier semestre 2026, des passages de notre épicerie **tous les lundis soir**, accueil dès 19h50, tirage au sort et début de la vente à 20h.

Au P'tit Plus est une épicerie solidaire. Nous récoltons les invendus de plusieurs magasins afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, nous redistribuons-vendons ensuite la marchandise de qualité aux bénéficiaires.

#### Est-ce que je peux bénéficier du P'tit Plus?

Toute personne habitant les Franches-Montagnes et ayant droit au subside cantonal pour le paiement de ses primes assurance maladie peut bénéficier du P'tit Plus. Il suffit de remettre une copie de la décision de la Caisse de compensation ou sa carte culture. Le bénéficiaire paiera ensuite un abonnement pour le prix symbolique de Fr. 5.- pour dix passages.

#### Lajoux

dans les couloirs de l'école primaire

Janvier  
12, 26

Février  
9, 23

Mars  
9, 23

Avril  
20

Mai  
4, 18

Juin  
1, 15, 29

Juillet  
13, 27

#### Les Genevez

à la halle de gym (entrée cuisine)

Janvier  
5, 19

Février  
2, 16

Mars  
2, 16, 30

Avril  
13, 27

Mai  
11

Juin  
8, 22

Juillet  
6, 20

#### Pour plus d'informations:

N'hésitez pas à contacter Jean-Daniel Ecoeur, 079 256 76 51



## Communiqué de presse, tentatives d'arnaques téléphoniques

**JURA**  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE, DE LA JUSTICE ET DE LA POLICE

POLICE CANTONALE - COMMANDEMENT

**PRÉVENTION ET COMMUNICATION**

### **Tentatives d'arnaques téléphoniques au nom de communes jurassiennes**

**Depuis quelques jours, des tentatives d'escroquerie téléphonique ciblent des entreprises et des commerces dans le canton du Jura. Des personnes malveillantes se font passer pour des administrations communales. Elles proposent la publication d'annonces dans de prétendus tout-ménages communaux à des tarifs excessifs. La police cantonale jurassienne lance un appel à la vigilance.**

Les communes de Coeuve, Courgenay, Fontenais et Courchavon ont notamment été touchées par ces tentatives. Toutes rappellent qu'elles ne mandatent aucune société ou personne pour effectuer ce type de démarchage téléphonique. Il s'agit de tentatives de fraude.

Les victimes ciblées sont en général des entreprises, des PME ou des sociétés individuelles. Leurs coordonnées étant souvent accessibles publiquement (internet, registres, etc.), elles sont directement contactées par téléphone. L'interlocuteur utilise un numéro fixe, parfois commençant par 032, afin de renforcer sa crédibilité. Il se présente comme un employé de la commune et propose la publication payante d'une annonce dans un tout-ménages communal. Les montants demandés sont surfaits et ne correspondent à aucune démarche officielle.

Il est recommandé de faire preuve de la plus grande vigilance. Il ne faut en aucun cas transmettre d'informations personnelles ou financières par téléphone. En cas de doute, il convient de raccrocher immédiatement. Les numéros suspects doivent être signalés sans délai à la police cantonale jurassienne au **032 420 65 65**. Les autorités remercient la population et les milieux économiques pour leur vigilance.

**Personne de contact** : commissaire divisionnaire Sébastien Frund, chef de la police judiciaire 032 420 65 65



## Cours permis de conduire et cours de réanimation

---

### COURS DE RÉANIMATION BLS-AED-SRC

Apprendre les principales mesures de réanimation pour sauver la vie (massage cardiaque, ventilation et défibrillation) et les appliquer sur des adultes ainsi que sur des enfants.

Certificat valable 2 ans et reconnu pour devenir Premiers Répondants.

#### Dates pour 2026 :

Vendredi 13 mars	Les Breuleux
Vendredi 27 mars	Le Noirmont
Vendredi 12 juin	Les Breuleux
Vendredi 21 août	Les Breuleux
Vendredi 13 novembre	Le Noirmont
Lundi 14 décembre	Les Breuleux



**Durée :** Cours de 3.5h / 18h30 - 22h

**Prix :** Fr. 100.-/personne avec certificat

**Inscriptions et informations :** [www.redcross-edu.ch](http://www.redcross-edu.ch)  
Recherche "BLS-AED-SRC complet"

---

### COURS DE SAUVETEUR

#### Premiers secours en vue du permis de conduire

Pour être en mesure de prodiguer les premiers secours lors d'accidents de la route et prendre les décisions qui s'imposent en cas d'urgences médicales.

#### Dates pour 2026 :

Vendredi 24 + samedi 25 avril	Les Breuleux
Vendredi 15 + samedi 16 mai	Le Noirmont
Vendredi 21 + samedi 22 août	Le Noirmont
Vendredi 18 + samedi 19 septembre	Les Breuleux
Vendredi 30 + samedi 31 octobre	Le Noirmont



**Durée :** Cours de 10h  
Vendredi 19h - 22h + samedi 8h - 12h et 13h - 16h

**Prix :** Fr. 140.-/personne avec certificat

**Inscriptions et informations :** [www.redcross-edu.ch](http://www.redcross-edu.ch)  
Recherche "sauveteur"

Cours organisés par les sections de samaritains des Franches-Montagnes  
Le Noirmont et Les Breuleux



## **Le Triage forestier de La Courtine, mise au concours d'un poste d'apprenti/e forestier/ière-bûcheron/ne CFC**

---

**TRIAGE FORESTIER LA COURTINE**



**MISE AU CONCOURS D'UN POSTE D'APPRENTI/E  
FORESTIER/IERE-BÛCHERON/NE CFC**

Le Triage forestier La Courtine met au concours le poste d'apprenti/e forestier/ière-bûcheron/ne CFC.

**Durée de l'apprentissage : 3 ans**

**Entrée en fonction : août 2026**

Les dossiers de candidature, comprenant une lettre de motivation, le curriculum vitae et la copie du dernier bulletin scolaire, sont à adresser, avec la mention « Postulation » à :

⇒ Triage forestier La Courtine  
Guillaume Schaller, garde forestier  
Crât des Oiseaux 179  
2718 Lajoux

Des informations sur cette profession sont disponibles sur le site Internet [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch), rubrique « Professions ».

Des renseignements peuvent également être obtenus auprès du garde forestier, Guillaume Schaller, au 079 706 21 24.

Triage forestier La Courtine



Déménagement à Lajoux, ouverture salon de coiffure et cabinet de massages

**Maud**  
COIFFURE & MASSAGE



**Synergie des Sens**

Déménagement à Lajoux

*Maud et Patricia se réjouissent de vous accueillir prochainement dans leur nouvel espace.*

**Ouverture**

Dès le 1er avril 2026

SALON DE COIFFURE & CABINET  
DE MASSAGES THÉRAPEUTIQUES  
ET BIEN-ÊTRE

Route Principale 59b, 2718 Lajoux  
Uniquement sur rendez-vous.

Maud: 079 843 51 97 - Patricia: 077 482 53 82



Musée rural jurassien, Atelier "Traditions et savoir-faire", le samedi 4 avril 2026



# ATELIERS TRADITION ET SAVOIR-FAIRE

SAMEDI 4 AVRIL 13H30

Vient passer une après-midi pour découvrir les anciennes traditions et repart avec tes créations



ATELIER TEINTURE D'OEUF À L'ANCIENNE

\*\*\*

CONFECTION DE COLOMBE EN PÂTE

\*\*\*

VISITE DU MUSÉE

RESERVE TON APRÈS-MIDI

- Date : Samedi 04 avril 2026
- Public : ouvert à tous, enfant accompagné jusqu'à 7ans
- Lieu : Musée rural jurassien des genevois
- Horaires : 13h30-16h30
- Tarifs : 8.-/personne
- Inscriptions : par mail [info@museerural.ch](mailto:info@museerural.ch) avec confirmation d'inscription





## **Un nouveau souffle pour l'épicerie Au gré des vents !**

---

Depuis le mois de décembre 2025, l'épicerie du village a repris un nouvel envol.

Après quelques mois de changement d'exploitant, le magasin a été repris en décembre 2025 par l'ancien propriétaire.

Le magasin se trouve toujours au centre du village et a retrouvé son assortiment de base tant apprécié. Nous avons élargi notre offre de viande fraîche (sous-vide) et de fromages. Quelques nouveaux produits de la région vous attendent. Les horaires d'ouverture ont aussi été optimisés avec une ouverture prolongée jusqu'à 12h30 du lundi au samedi.

Yonas et Eloane se réjouissent de vous servir. Merci de votre confiance  
Pour RJM Sàrl, Jacques et Rachelle Monney



*Épicerie*  
***Au gré  
des vents***  
2714 Les Genevez

*Notre assortiment :*

- Alimentation générale*
- Fruits et légumes*
- Boulangerie*
- Produits laitiers*
- Boucherie*
- Produits régionaux*
- Articles pour le ménage*
- Dépôt de gaz*
- Livraison à domicile*
- Poisson frais*

*Yonas et son équipe se réjouissent  
de vous servir*

## *Livraison à domicile*

*Nous vous proposons  
notre service de livraison à domicile*

*Jours de livraison :  
**Mardi et Vendredi***

*Merci de passer vos commandes  
les jours de livraison jusqu'à **09h00***

## *Heures d'ouverture*

<i>Lundi - vendredi</i>	<b>07h30 - 12h30</b> <b>15h00 - 18h30</b>
<i>Samedi</i>	<b>07h30 - 12h30</b>
<i>Dimanche</i>	<b>Fermé</b>

Les Genevez  
032 484 96 66 | [www.au-gre-des-vents.ch](http://www.au-gre-des-vents.ch)





## **La Résidence La Courtine, Livraison à domicile**

---

Nous vous rappelons que la Résidence de La Courtine propose des livraisons de repas à domicile tous les midis, 365 jours par an dans la région de la Courtine.

Les commandes de repas se font par téléphone au : 032 484 77 77.

De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.  
(Commande au plus tard à 16h00 pour le jour suivant)



Résidence  
la Courtine